



**CŒUR DE CHARTREUSE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13/09/2022

ID : 038-200040111-20220907-22\_144-DE

**SLOW**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_144**

**OBJET : AUTORISATION PONCTUELLE  
PORTANT CRÉATION DE 4 EMPLOIS  
NON PERMANENTS POUR FAIRE  
FACE A UN BESOIN LIÉ À UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITÉ POUR LE BEBEBUS**

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à 20 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 30 août 2022

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre deux Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Mirlab les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genbroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Myriam CATTANEO à Evelynne LABRUDE ; Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVDLÉ à Bertrand PICHON-MARTIN</p>
---	---

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1°,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter 4 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le Bébébus de la CC Cœur de Chartreuse avec les qualifications suivantes imposées par les textes :

- 1 agent éducateur de jeunes enfants à temps non complet pour 1209 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023
- 1 agent social à temps non complet pour 815 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023
- 1 agent social à temps non complet pour 807 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023
- 1 agent social à temps non complet pour 807 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée à temps non complet.

La rémunération de l'agent éducateur de jeunes enfants sera calculée au minimum sur l'indice brut 444 et au maximum sur l'indice brut 478 du grade d'éducateur de jeunes enfants.

La rémunération des agents sociaux seront calculés au minimum sur l'indice brut 381 et au maximum sur l'indice brut 401 du grade d'agent social.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **CRÉE** 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet pour 1209 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023
- **CRÉE** 1 poste d'agent social à temps non complet pour 815 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023
- **CRÉE** 1 poste d'agent social à temps non complet pour 807 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023
- **CRÉE** 1 poste d'agent social à temps non complet pour 807 heures annualisées du 22/08/2022 au 21/08/2023

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 7 septembre 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

